

LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1

CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.INVEST.LOREAL.COM

2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON
« SOUSCRIRE »

3

IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À
VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

4

FAITES VOS CHOIX EN COMPLÉTANT
L'ÉCRAN DE SOUSCRIPTION

5

N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION



MINIMUM
DE SOUSCRIPTION

1 ACTION L'ORÉAL



MAXIMUM
DE SOUSCRIPTION

50 ACTIONS L'ORÉAL³

DANS LA LIMITE DE 25 %
DE VOTRE RÉMUNÉRATION
ANNUELLE BRUTE 2020.

³ Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM

L'OFFRE EN BREF

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2020



17
SEPT
-
02
OCT
2020

JE



DIS



OUI !

Crédit Photos : Shutterstock - Gettyimages - OEB_FCPE_ZE_BEL_FR20

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM

TOUT COMPRENDRE SUR LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Oréal vous propose une nouvelle fois de vous associer au développement du Groupe en devenant actionnaire, via le Fonds Commun de Placement Entreprise « L'Oréal Employee Share Plan ».

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « L'Oréal Employee Share Plan » est un fonds de placement réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal.

En participant à ce nouveau Plan d'Actionnariat Salarié, vous avez la possibilité d'acheter des actions L'Oréal à des conditions préférentielles.

Une décote de **20 %** sur le prix de référence* de l'action

Un abondement allant jusqu'à **4 actions offertes par L'Oréal** en fonction de votre investissement

À NOTER AVANT D'INVESTIR

À l'issue de votre participation au Plan, vous serez actionnaire de L'Oréal

À ce titre, vous bénéficierez des dividendes. À ce titre, vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année qui seront réinvestis dans le FCPE. Ces dividendes seront majorés de 10 % à partir de deux années civiles de détention de vos actions, soit en 2023.

Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Votre investissement est bloqué 5 ans

Votre investissement est bloqué jusqu'au 3 novembre 2025, sauf en cas de déblocage anticipé.

* Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 17 août et le 11 septembre 2020 et sera fixé le 14 septembre 2020.

LA RÈGLE D'ABONDEMENT

Dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salarié, l'abondement sera versé selon la grille ci-dessous :

Si vous achetez un nombre d'actions égal à	+	L'Oréal vous offre au titre de l'abondement un nombre d'actions égal à	=	Montant total de votre investissement
1		1		2 actions
2		1		3 actions
3		2		5 actions
4		2		6 actions
5		2		7 actions
6		2		8 actions
7		3		10 actions
8		3		11 actions
9		3		12 actions
10 et au-delà ¹		4		14 actions et au-delà

Au-delà de 10 actions souscrites, l'abondement reste plafonné à 4 actions.

EXEMPLE

Prenons l'hypothèse d'un prix de référence de l'action L'Oréal de 250 €. Le prix d'acquisition d'une action serait pour vous de 200 € (soit 250 € moins la décote de 20 %).

Vous souhaitez acheter 3 actions.

En 2020, vous payez 3 actions au prix décoté, **soit 600 €** (3 x 200 €)

+

En 2025, L'Oréal vous offre 2 actions.

Prenons l'hypothèse que le prix de l'action L'Oréal est de **250 €** en 2025.

→

La valeur de votre investissement en 2025 **est de 1 250 €** (5 x 250 €)

Dans cet exemple, vous réaliseriez une économie de

650 €²

¹ Le nombre d'actions que vous pouvez acheter est limité à 50 actions (hors cas de sursouscription).

² Hors impôts et hors dividendes éventuels.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tout salarié présent et ayant au moins 24 mois d'ancienneté au 2 octobre 2020.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA SOUSCRIPTION ?

Vos actions dans le fonds sont bloquées pendant 5 ans, vous ne pourrez donc pas les vendre avant la fin de la période de blocage. Néanmoins, certains cas de déblocages anticipés sont prévus tels que mentionnés dans le document « **Supplément Local** ».

Les actions offertes au titre de l'abondement, vous seront livrées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 3 novembre 2025. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Règlement PAGA »).

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal.



CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.INVEST.LOREAL.COM

- Pour en savoir plus sur l'offre
- Pour effectuer des simulations d'investissement
- Pour souscrire du 17 septembre au 2 octobre 2020